



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 11 06**

OBJET :

**Indemnité spéciale de fonction et d'engagement  
pour les agents de la filière police municipale**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 novembre 205 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig,

Etait excusée : Mme Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2024 09 04 du 11 septembre 2024, il a été décidé d'instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale, constituée d'une part fixe mensuelle au taux individuel de 6% et d'une part variable mensuelle et annuelle dans la limite d'un plafond de 5.000,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2025 ;

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le taux individuel de cette indemnité en le portant à 12 %. Etant précisé que les autres dispositions de la délibération n° 2024 09 04 du 11 septembre 2024 restent inchangées. Il propose également au conseil de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi que d'inscrire les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le conseil municipal**  
**Ouï l'exposé du maire**  
**Après en avoir délibéré**

**Décide** que la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale sera versée mensuellement aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Cadre d'emplois	Fonction	Taux individuel
Gardes champêtres	Garde champêtre	12 %

**Précise** que les autres dispositions de la délibération n° 2024 09 04 du 11 septembre 2024 restent inchangées.

**Autorise** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

**Pour : 28**

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto*

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251112-20251106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025  
Publication : 13/11/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE